

Conseil plénier du département Arts plastiques - Design Séance du 3 juillet 2024

RELEVE DE DECISIONS

Président de séance :

Thomas Verjans, Administrateur provisoire du département

<u>Présent(s)</u>: Isabelle Alzieu, Emma Attias, Fabienne Denoual, Carole Hoffmann, Sophie Lécole-Solnychkine, Hélène Virion, Fanny Back, Elisabeth Scotton, Jessica Boucher

Représenté(s): Saul Pandelakis, Brice Genre, Jade Bossard, Marine Galan, David Mozziconacci

Le conseil,

<u>Vu</u> le Code de l'Education, <u>Vu</u> les statuts de l'université, <u>Vu</u> les statuts du département Arts plastiques – Design,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n°1: Validation de la fiche de poste MCF Arts plastiques (reconduction du poste d'E.

Viguier)

Résultat du vote :

Membres du conseil : 19 Présents et représentés : 14

Suffrages valablement exprimés: 14

Pour: 14 voix / Contre: 0 voix / Abstention: 0 voix / NPPV: 0

La fiche de poste est validée et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<u>DECISION n°2</u>: Validation de la fiche de poste MCF AP / Création numérique (demande de

création de poste) Résultat du vote :

Membres du conseil : 19 Présents et représentés : 14

Suffrages valablement exprimés: 14

Pour: 14 voix / Contre: 0 voix / Abstention: 0 voix / NPPV: 0

La fiche de poste est validée et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<u>DECISION n°3</u> : Validation des argumentaires pour la reconduction des postes de PAST et ATER pérenne en Master Création Numérique

Résultat du vote :

Membres du conseil: 19

Présents et représentés : 14

Suffrages valablement exprimés: 14

Pour: 14 voix / Contre: 0 voix / Abstention: 0 voix / NPPV: 0

Les argumentaires sont validés et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

<u>DECISION n°4</u> : Répartition des crédits PARE 2024 alloués au département et modification au

BR2

Résultat du vote :

Membres du conseil : 19 Présents et représentés : 14

Suffrages valablement exprimés: 14

Pour: 14 voix / Contre: 0 voix / Abstention: 0 voix / NPPV: 0

La répartition des crédits PARE et le BR2 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

Toulouse, le 03/07/2024

Thomas Verjans, Administrateur provisoire

Leyaus